

## Conseil provincial des parents de l'Ontario Appel de candidatures

### Pourquoi la participation des parents est-elle importante?

Les *bonnes* écoles deviennent encore *meilleures* quand il existe de solides liens avec les parents.

Les parents jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement et l'éducation de leurs enfants. Les parents qui s'investissent dans l'éducation de leurs enfants peuvent accroître l'assurance et la réussite de ceux-ci. De plus, les parents exercent une grande influence sur la réussite scolaire et sur l'attitude des enfants à l'égard de l'école.

C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario veut aider les parents à s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants.

### Nouveau Conseil provincial des parents

Pour faciliter la participation des parents, le gouvernement de l'Ontario est en train de créer un nouveau Conseil provincial des parents.

Le Conseil permettra aux parents d'avoir voix au chapitre, à l'échelon provincial. À titre de conseillers de la ministre, les membres du Conseil joueront un rôle critique pour motiver la participation des parents dans les écoles. Leur apport permettra d'assurer la mise en œuvre de programmes efficaces de participation des parents dans toute la province.

### Qui est admissible?

Les membres du Conseil doivent être les parents ou les tuteurs ou tutrices d'un enfant qui étudie dans le système d'écoles publiques de l'Ontario. De plus, cet enfant doit fréquenter une école publique pendant au moins la moitié du mandat du membre siégeant au Conseil.

#### *Exemple*

Jean veut poser sa candidature au Conseil provincial des parents. Sa fille Julie entre en 12<sup>e</sup> année dans une école publique de l'Ontario. Comme Julie ne sera à l'école que pendant une année de plus et que Jean n'a pas d'autres enfants, il ne pourra pas se présenter pour un mandat de trois ans.

Il pourra toutefois se présenter pour un mandat de deux ans.

Les caractéristiques suivantes constituent le profil idéal pour ce rôle exigeant :

- Posséder de solides aptitudes à la communication
- Avoir une expérience de collaboration avec les groupes scolaires et communautaires
- Être à l'aise pour discuter des programmes de participation des parents et pour examiner ces programmes

Les membres du Conseil devront élargir leur optique pour porter leur attention au-delà de leur école, de leur communauté et de leurs intérêts. Ils doivent posséder une vaste perspective de la participation des parents, qui soit valide pour l'ensemble du système scolaire. Le Conseil provincial des parents sera composé d'une grande variété de représentants :

- des personnes ayant une expérience variée (par exemple, au niveau du conseil d'école et de la communauté plus générale)
- des parents des quatre systèmes d'éducation publique de l'Ontario (public de langue française, public de langue anglaise, catholique de langue française, catholique de langue anglaise)
- des membres qui reflètent la diversité de l'Ontario
- un vaste échantillon de communautés (par exemple, rurales et urbaines)

## Mise en candidature

1. Remplissez le formulaire de candidature.
2. Annexez une note qui explique pourquoi vous voulez vous joindre au Conseil provincial des parents. N'oubliez pas d'indiquer :
  - votre expérience des programmes d'éducation, des écoles et des groupes communautaires
  - toute compétence particulière ou expérience professionnelle dont le conseil bénéficiera
  - la façon dont vous pouvez servir les intérêts propres à votre communauté
3. Obtenez trois lettres de référence. Chaque lettre devrait expliquer comment vos compétences, votre expérience et vos antécédents contribueront à créer un Conseil fort et diversifié. Voici des sources possibles :
  - conseils d'école
  - organismes liés à l'éducation
  - groupes communautaires
4. Envoyez l'original, ainsi que trois photocopies, à :

M. Keith Clark  
Directeur des Services d'évaluation  
Service des programmes d'études Canada  
439, avenue University, 18<sup>e</sup> étage  
Toronto, ON M5G 1Y8

Vous pouvez envoyer le dossier de candidature par courriel ou par messenger ou le livrer en mains propres.

**Date limite des mises en candidature : le 16 février 2007, à 10 h**

Les candidatures incomplètes ou tardives seront rejetées.

## Foire aux questions

### **Combien de fois le Conseil se réunira-t-il?**

Le Conseil se réunira six à huit fois pendant l'année scolaire. Chaque réunion se tiendra pendant une période de deux jours. Les membres du Conseil devraient donc s'attendre à consacrer de 12 à 16 jours aux réunions.

### **Où et quand les réunions auront-elles lieu?**

Les réunions auront lieu à Toronto. Nous tenterons de les tenir en fin de semaine, en y incluant peut-être un vendredi ou un lundi. Les réunions seront fixées à l'avance pour permettre aux membres de prendre les dispositions nécessaires pour se libérer.

La première réunion du Conseil provincial des parents se tiendra au printemps de 2007.

### **Les frais de déplacement et d'hébergement seront-ils remboursés?**

Les membres peuvent demander le remboursement de frais raisonnables de déplacement et d'hébergement engagés pour assister aux réunions du Conseil. Les repas et les rafraîchissements seront fournis.

### **Quelle sera la durée du mandat des membres du Conseil?**

La plupart des membres siégeront au Conseil pendant trois ans. Les mandats seront échelonnés pour assurer la continuité et permettre aux nouveaux membres de travailler avec les anciens.

Un tiers des membres sélectionnés pour le premier Conseil provincial des parents servira pendant seulement deux ans. Il faut indiquer sur le formulaire de candidature si l'on accepte ou non le mandat écourté de deux ans.

### **Qui sélectionnera les membres du Conseil?**

Le personnel du ministère de l'Éducation et les évaluateurs et évaluatrices de tout l'Ontario examineront les candidatures. Ils valideront les références, au besoin. Ensuite, un comité de désignation, composé de parents, fera la sélection finale.

Pendant la première année, le comité de désignation comptera quatre membres du Conseil consultatif provisoire de la participation des parents et un membre du Bureau de la participation des parents. Par la suite, le comité de désignation sera composé de membres du Conseil provincial des parents.

### **Combien de temps faudra-t-il pour sélectionner le Conseil?**

Le processus de sélection prendra environ quatre semaines et se terminera au plus tard au printemps de 2007. Nous enverrons une lettre à tous les candidats pour les remercier de leur candidature et pour les informer des résultats.

## Pour nous joindre

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil provincial des parents et le processus de candidature, veuillez communiquer avec :

M<sup>me</sup> Jacqueline Barghout  
Bureau de la participation des parents  
Ministère de l'Éducation  
Téléphone : 416 314-0426  
Sans frais d'interurbain : 1 800 361-6483  
Courriel : jacqueline.barghout@ontario.ca

L'ensemble de cette documentation est affichée dans la section des parents du site Web du ministère de l'Éducation, à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents>.